

Fédération Wallonne de Promotion de la Santé



Avis de la Fédération Wallonne de Promotion de la Santé portant sur le Plan Prévention et Promotion de la Santé en Wallonie, partie 1 : Définition des priorités en santé

Le 23 mars 2017, à l'initiative de son assemblée générale, la Fédération Wallonne de Promotion de la Santé (FWPSanté) organisait à Liège une journée de réflexion visant la construction d'un positionnement commun sur la première partie du *Plan Prévention et Promotion de la Santé en Wallonie* présentée en février dernier par le Ministre en charge de la promotion de la santé M. Maxime Prévot. Il est ressorti de cette journée la volonté de produire un avis à destination du pouvoir politique ; un document qui se veut utile pour rendre le plus cohérent possible les visées des décideurs avec la philosophie d'action du secteur, les évidences scientifiques et les préoccupations de la population.

Cet avis se subdivise en deux parties. La première reprend les points d'attention qui ont été relevés par les membres de la FWPSanté lors de la journée. La deuxième propose 9 recommandations à la fois pour enrichir le plan et pour construire le dispositif qui l'opérationnalisera.

Points d'attention

Les membres de la FWPSanté tiennent tout d'abord à communiquer leur satisfaction de voir qu'il existe une **volonté politique** de doter la Wallonie d'un plan visant l'amélioration de la santé des Wallons, un plan qui se veut spécifique à la réalité du territoire.

La FWPSanté se réjouit qu'il soit donné à ce plan une perspective à **long terme** avec 2030 comme point d'horizon. Cette temporalité est une condition minimale pour implémenter les changements socio-environnementaux requis pour améliorer la santé des Wallons et pour réduire les inégalités sociales de santé qui existent sur le territoire. Cela est d'ailleurs gage d'une plus grande efficacité de la politique de santé.

Autre motif de satisfaction est la présence dans le plan de **11 stratégies transversales** qui pourront servir de point de repères pour les acteurs des multiples champs d'action concernés par l'amélioration de la santé des Wallons. Ces stratégies présentes mériteraient d'être mises à l'avant-scène et d'être plus largement développées car elles constituent le cœur de l'action de promotion de la santé.

Parmi ces stratégies transversales, nous épinglons l'opportunité d'avoir fait figurer l'**innovation** –lorsque celle-ci se révèle une meilleure réponse à l'évolution des besoins–, les liens entre promotion de la santé et **développement durable**, et la **santé dans**

toutes les politiques. Cette dernière stratégie cristallise d'ailleurs une forte attente de la part du secteur.

Le maillage entre le secteur curatif et la promotion de la santé est bien présent dans le plan. Avoir à l'esprit le **continuum promotion-prévention-réduction des risques-soin** quand il s'agit d'œuvrer pour produire, préserver ou recouvrer la santé est important. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue le fait que les collaborations avec d'autres secteurs d'activité au plus près des facteurs déterminant la santé (logement, éducation, aménagement...) sont incontournables.

La FWPSanté a particulièrement été interpellée par la vision de la santé qui est sous-tendue dans le contenu du document. Il y transparaît une optique qui amène à réfléchir en termes de facteurs de risques et de **comportements individuels** plus qu'en termes de facteurs sociaux et collectifs du bien-être. La promotion de la santé, en ce qu'elle s'appuie sur une approche positive et collective de la santé, y est, pour la FWPSanté, délaissée au profit d'une logique de prévention médicalisée.

En effet, la première partie du document constitue un état de lieux de la situation épidémiologiques de la Wallonie. S'il représente une mine d'informations, il offre une représentation de la santé en lien quasi exclusif avec la **maladie**, les traumatismes, la morbidité et la mortalité. Il manque une description du contexte sociétal wallon, une analyse plus approfondie des déterminants sociaux de la santé ainsi que de leur distribution sur le territoire, mais aussi des données d'évidence scientifique sur les pratiques de promotion de la santé et des données qualitatives qui offrent un éclairage sur les réelles préoccupations des citoyens.

Nous percevons là un risque important de développer des **approches descendantes**, ne partant plus des besoins des populations, des caractéristiques territoriales et des problématiques identifiées par les relais et les citoyens avec lesquels nous travaillons quotidiennement. Nous tenons à rappeler que la promotion de la santé vise non seulement la lutte contre les maladies et les traumatismes mais également et plus largement la qualité de vie de tous. Cela suppose aussi de prendre en compte le choix de chacun et d'œuvrer pour changer les contextes dans lesquels un bien-être peut émerger.

Les membres souhaitent souligner un autre risque sous-jacent au contenu proposé. Il est lié à l'évaluation de la politique. La seule référence aux données épidémiologiques entraînera une évaluation uniquement fondée sur des indicateurs de prévalences et de réduction des facteurs de risque, indicateurs qui ne peuvent être évalués qu'à l'aune du contexte sociétal et politique dans lequel le changement attendu s'inscrit. De surcroît, ce point de vue évaluatif ne permettra pas de visibiliser la plus-value de la politique.

Recommandations

- La FWPSanté se positionne pour que la terminologie *Promotion de la santé et ce compris la prévention* soit adoptée dans le document et pour que les **déterminants sociaux et environnementaux de la santé** soient mis en évidence.

- Adapter les stratégies pour faire face aux inégalités sociales de santé est une des stratégies promues dans le plan. Nous considérons qu'elle doit avoir une place fondamentale. Pour ce faire, nous souhaiterions aller plus loin
 - en plaçant l'**équité en santé** comme une visée à part entière du plan,
 - en intégrant à l'analyse des problématiques une vue sur le contexte social wallon et sur la distribution sociale des déterminants de santé ; donc aussi une vue sur des publics et des milieux de vie prioritaires,
 - en faisant appel à la notion d'universalisme proportionné.
- Intégrer dans le plan global, le résultat du travail collaboratif effectué pour sa partie alimentation et activité physique. Et, adopter des **méthodologies participatives**, co-constructives et intégrant l'expertise du secteur de promotion de la santé et celle d'autres secteurs pour l'élaboration des autres parties du plan.
- Dans la formulation des objectifs thématiques, faire des liens systématiques avec les **stratégies transversales**. Rappelons encore, qu'une action sur un déterminant social pourra avoir un impact sur de multiples problématiques de santé. Un cloisonnement thématique trop important dans la manière d'organiser le futur dispositif comporterait donc des limites, eu égard à l'option annoncée de *santé dans toutes les politiques*.
- Si des thématiques porteuses telles que la littératie en santé, les lifeskills... se trouvent opportunément dans le plan, nous pointons à titre exemplatif quelques **absences** qu'il est nécessaire de combler : les approches de prévention combinée pour lutter contre le VIH/Sida, la réduction des risques, la santé sexuelle, la problématique de la cyberdépendance, celle du harcèlement scolaire...
- Adopter une **approche de l'évaluation** qui distingue l'évaluation de l'impact de la politique –celle-ci doit se faire à long terme et à l'aune de l'évolution du contexte sociétal– de l'évaluation des réalisations et de leurs effets ; en s'appuyant notamment sur des indicateurs spécifiques de promotion de la santé.
- Tout en gardant les spécificités propres à la Wallonie, assurer une **cohérence intra-francophone** entre les messages, les priorités et les dispositifs.
- Dissocier **prévention des assuétudes** et santé mentale. En effet, cette association constitue un pas en arrière puisqu'elle attribue de manière systématique des problèmes de santé mentale aux usagers de drogues, ce qui est loin d'être le cas. De plus, les pratiques et approches professionnelles dans le domaine des assuétudes sont très spécifiques (la réduction des risques en est un exemple) et s'articulent avec un ensemble de secteurs qui ne peut se résumer à celui de la santé mentale. La même réflexion peut être faite sur la question du suicide.
- Mettre rapidement en place un processus d'élaboration du **dispositif décréteil** qui doit garantir au final aux organismes de promotion de la santé les moyens suffisants pour être à la hauteur des ambitions affichées dans le plan. La FWPSanté aspire à ce que soit créé un dispositif qui sécurisera l'emploi et qui préservera les dynamiques ascendantes, collaboratives et participatives actuellement à l'œuvre dans le secteur de la promotion de la santé et ce, indépendamment du plan.

La FWPSanté souhaite conclure son avis en rappelant sa **pleine disponibilité** pour construire le cadre décréteil et poursuivre le travail sur le plan. Une participation de la FWPSanté à l'élaboration du dispositif faciliterait, par ailleurs, l'adhésion de ses membres à la nouvelle politique de promotion de la santé.

Avis validé en assemblée générale de la Fédération Wallonne de promotion de la santé le 27 avril 2017. La Fédération Wallonne de Promotion de la Santé rassemble 51 organismes de promotion de la santé.